



## Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

Société coopérative à capital et personnel variables  
régie notamment par les articles L 511-1 et suivants et L 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et les dispositions non abrogées du code rural, ainsi que par la loi du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Siège social : QUIMPER (29000) 7, Route du Loc'h  
778 134 601 RCS QUIMPER

### Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) Nouveau prix indicatif de référence

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère du 27 janvier 2023 a fixé le prix indicatif de référence des CCA sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2022.

**Le nouveau prix indicatif de référence des CCA est de 160,71 € par titre.**

La valorisation des CCA est fondée sur une méthode multicritère qui repose d'une part sur l'actif net de la CR, retraité des plus-values latentes de la SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation et, d'autre part, sur le cumul des résultats nets retraités de la Caisse régionale et de ses filiales.

Ce prix, validé par un expert indépendant agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), prend effet à compter du **1 février 2023**. Ce prix de référence reste valable jusqu'au jour du détachement du coupon, soit le premier jour ouvré du troisième mois suivant l'Assemblée Générale qui en approuve le montant.